



CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2016

Procès-verbal

L'an deux mille seize, le huit avril à vingt heures trente, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
M. Yves PEYRESAUBES, Mme Catherine COME, M. Eric CAVERS, Mme Corinne BOURDON, M. Paul COURTAS, Mme Karine NEIL, M. Laurent HESSE, Maires adjoints,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, Mme Brigitte BARDINA, M. Pierrick GARNIER, Mme Annick LHOSTE, Mme Aline MERCIER, M. Jérôme LENOIR, Mme Jocelyne THOUROT, Mme Valérie GOURITEN, Mme Lélia STADLER, M. Lucien CAILLOU,
M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Jean-François FOUCHER, Mme Sandrine POMMIER, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Dominique MUNERET (pouvoir à M. PEYRESAUBES)
Mme Delphine MAZURE (pouvoir à M. LENOIR)
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à M. LAINEY)

ETAIT ABSENT NON REPRESENTE :

M. Thierry LOPEZ

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Gabriel LAINEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Après avoir reçu lecture de l'ordre du jour, l'assemblée entame l'examen des points soumis à délibération.

DELIBERATIONS

FINANCES

1 - Adoption du Compte de gestion de la commune - exercice 2015

Présentation : Mme COME

Mme COME remercie les services de la mairie pour leur contribution à l'élaboration des budgets et souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle. Après sa présentation des grandes lignes du compte de gestion 2015 dont un extrait était joint aux membres du conseil, le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion de la commune, établi par M. le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2015.

Mme COME précise que le compte de gestion est identique en tous points au compte administratif.

Le compte de gestion 2015 de la commune est adopté à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions.

M. le Maire confie la présidence à M. PEYRESAUBES et quitte la séance pour l'examen du compte administratif.

2 - Adoption du Compte administratif de la commune - exercice 2015

Présentation : Mme COME

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 72 024.70 euros pour la section d'investissement, et un excédent de 234 263.25 euros pour la section de fonctionnement.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître une réduction du déficit d'investissement de 146 170.44 à 74 145.74 euros sur l'exercice 2015 et un excédent de fonctionnement de 284 263.25 euros.

Le compte administratif du budget principal, dont un extrait était joint à la note, est conforme au compte de gestion du Trésorier.

Mme COME rappelle que la commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises et donne lecture des chiffres des différents chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

M. LAINEY souligne que l'exercice 2015 laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire. Il regrette à ce titre que la finalisation des travaux de voirie aux Monceaux n'ait pas été engagée et que les impôts aient été augmentés si fortement. Il indique que son groupe s'était abstenu sur le vote du budget et qu'il s'abstiendra sur l'adoption de ce compte administratif. Il ajoute qu'il n'y a pas d'autre critique sur la présentation qui a été faite.

Mme COME considère que la prudence a été de mise concernant l'investissement et qu'il est indispensable de voter le budget en équilibre.

M. FOUCHER indique que son groupe s'abstiendra également principalement en raison du montant de 17 157.54 € inscrit en 6218 (autre personnel extérieur), alors qu'il avait été budgété à 3 200 €. Il rappelle qu'il avait interrogé à l'époque sur l'existence d'une facture émise par le CIG, dont la commune ne disposait pas à l'époque.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif de la commune, établi par M. le Maire, pour l'exercice 2015 à la majorité par 21 voix pour et 4 abstentions.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

3 - Budget communal : affectation du résultat 2015

Présentation : Mme COME

L'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoit que le Conseil Municipal, après constatation du résultat de Fonctionnement du Compte Administratif de l'année antérieure, peut affecter ce résultat, en tout ou partie, soit au financement de la section de Fonctionnement, soit au financement de la section d'Investissement.

Les résultats constatés au Compte Administratif pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- Résultat de l'exercice de la section de Fonctionnement	234 263.25 euros
- Résultats antérieurs reportés de la section de fonctionnement	50 000.00 euros
- Excédent de la section de Fonctionnement	284 263.25 euros
- Déficit de la section d'Investissement	- 74 145.74 euros
- Solde des restes à réaliser d'investissement	412 167.83 euros
- Besoin de financement	0 euros
- Affectation en section de fonctionnement R 002	284 263.25 euros

Compte-tenu du solde des restes à réaliser d'investissement, aucune affectation n'est proposée vers la section d'investissement.

Le Conseil municipal approuve l'affectation de 284 263,25 € en section de fonctionnement à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions.

4 - Adoption du Compte de gestion du service assainissement - exercice 2015

Présentation : Mme COME

Le Conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion du service assainissement, établi par M. le Trésorier d'Etampes, pour l'exercice 2015.

Le compte de gestion 2015 du service assainissement est adopté à la majorité, par 24 voix pour et 2 abstentions.

M. le Maire confie la présidence à M. PEYRESAUBES et quitte la séance pour l'examen du compte administratif.

5 - Adoption du Compte administratif du service assainissement - exercice 2015

Présentation : Mme COME

Le résultat de l'exercice 2015 laisse apparaître au compte administratif un excédent de 139 998,57 euros pour la section d'investissement, et un excédent de 31 308,73 euros pour la section d'exploitation.

Le résultat de clôture (résultat des années antérieures cumulé au résultat de l'exercice), fait apparaître un excédent d'investissement de 147 710,24 euros et un excédent d'exploitation de 49 419,69 euros.

Le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion du Trésorier et Mme COME donne lecture des montants des chiffres des différents chapitres pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Constatant que la section investissement a été sur-financée à hauteur de 130 958 euros par la section d'exploitation alors qu'une subvention attendue sur un exercice antérieur a été encaissée en 2015, cette somme peut être transférée à la section d'exploitation.

La section d'exploitation fait apparaître une situation excédentaire et considérant qu'il n'est pas prévu d'utiliser cet excédent, il est proposé de reverser la somme de 130 958 euros à la section de fonctionnement du budget principal.

M. FOUCHER indique que son groupe s'abstiendra, compte-tenu du vote d'une seule délibération incluant l'approbation du Compte Administratif et du virement de la totalité des 130 958 euros au budget communal.

Mme COME estime qu'il est inutile de laisser un tel excédent au budget assainissement et que cela serait contre-productif.

M. LAINEY émet également une réserve sur ce transfert mais indique que son groupe votera en faveur du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le compte administratif du service assainissement, dont un extrait était joint à la note, établi par M. le Maire pour l'exercice 2015 et le virement de la somme de 130 958 euros de la section d'investissement à la section d'exploitation, et de la section d'exploitation du budget annexe à la section de fonctionnement du budget principal, à la majorité par 23 voix pour et 2 abstentions.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

6 - Budget assainissement : affectation du résultat 2015

Présentation : Mme COME

Les résultats constatés au Compte Administratif, pour l'exercice 2015, sont les suivants :

- Résultat de l'exercice de la section d'exploitation.....	31 308.73 euros
- Résultats antérieurs reportés en section d'exploitation.....	18 110.96 euros
- Excédent de la section d'Exploitation	49 419.69 euros
- Excédent de la section d'Investissement	147 710.24 euros
- Solde des restes à réalisés d'investissement	4 584.20 euros
- Affectation en section d'exploitation R 002.....	49 419.69 euros

Le Conseil municipal approuve l'affectation de 49 419,69 euros en section d'exploitation à la majorité par 24 voix pour et 2 abstentions.

7 - Taux 2016 des trois taxes directes locales

Présentation : Mme COME

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le taux des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation :	11,47 % (2015 : 11,47 %)
- Taxe sur le Foncier bâti :	14,92 % (2015 : 14,92 %)
- Taxe sur le Foncier non bâti :	58,56 % (2015 : 58,56 %)

Compte tenu des bases notifiées par la Direction des Services Fiscaux et des allocations compensatrices, la recette fiscale attendue s'élèvera à 2 238 995 € (2 195 410 € en 2015).

M. FOUCHER indique que son groupe votera en faveur du maintien des taux, car cela représente une bonne nouvelle pour les Morignacais.

M. LAINEY pense qu'il aurait pu être envisagé de baisser légèrement les taux, compte-tenu des résultats en excédent validés précédemment. Il indique qu'il votera néanmoins en faveur des taux proposés qui n'augmentent pas.

Le Conseil municipal approuve les taux des trois taxes directes locales comme suit, à l'unanimité :

- **Taxe d'habitation :** **11,47 %**
- **Taxe sur le Foncier bâti :** **14,92 %**
- **Taxe sur le Foncier non bâti :** **58,56 %**

8 - Budget primitif de la commune - exercice 2016

Présentation : Mme COME

Suivant l'instruction comptable M14, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle. Le vote s'effectue par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Budget primitif principal 2016 :

- la section de fonctionnement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 4 067 852.25 dont 18 556.50 euros versés comme suit aux écoles sur les dépenses de fonctionnement :

	Effectifs	113	140	79	85	417
	Budget 2016 alloué par enfant	Daudet	Chauteaubriand	La Fontaine	Perrault	Total
Fournitures Pédagogiques (6067)	34 €	3 842 €	4 760 €	2 686 €	2 890 €	14 178 €
Transport en Car (6247)	10.50 €	1 186.50 €	1470 €	829.50 €	892.50 €	4 378.50 €
Total budget Commune	44.50 €	5 028.50 €	6 230 €	3 515.50 €	3 782.50 €	18 556.50 €
Achat manuels scolaires		10 000 €				

La téléphonie, internet, les copies et impressions (hors papier) et l'affranchissement ne sont pas décomptés.

Les courriers seront à transmettre en mairie pour y être affranchis.

- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 3 086 664.88 euros (dont 1 345 431.05 € de restes à réaliser en dépenses et 1 757 598.88 € de restes à réaliser en recettes 2015).

Mme COME donne lecture des montants inscrits aux différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de la commune.

M. FOUCHER précise que son groupe votera contre le budget primitif communal et fait part de plusieurs remarques :

- Il fait part de son inquiétude sur le montant de l'estimation de la vente du site Daudet qui devrait être de 660 000 euros et demande comment les ressources manquantes seront-elles trouvées,
- Il demande à quoi correspondent les dépenses imprévues à hauteur de 113 500 euros,
- Il demande à quoi correspond le montant de 28 408 euros inscrit à l'article 6218 (autre personnel extérieur) et si des charges sociales, qui seraient globalisées avec les charges de personnel, peuvent être ajoutées à ce montant.

M. LAINEY indique qu'il n'a pu se rendre disponible pour participer à la commission des finances et fait part des remarques et interrogations suivantes :

- Il souhaite un complément d'information sur l'éclatement du 6152 portant sur l'entretien et la réparation de bâtiments, voirie et réseaux,
- Il remarque une baisse sensible du montant affecté à des organismes de formations,
- Il interroge sur l'article 6288 (autres services extérieurs), qui n'apparaissait pas sur le budget précédent et pour lequel 6 400 euros sont inscrits,
- Il remarque une baisse inscrite au titre de la rémunération principale, et une hausse à l'article 64131 (rémunérations),
- Il souligne la baisse conséquente de 21 000 euros du montant versé au CCAS,
- Il souhaite connaître la raison de l'inscription du montant de 250 000 euros en dépenses imprévues pour la section de fonctionnement,
- Il interroge sur la nature des recettes de fonctionnement inscrites à l'article 70688 à hauteur de 60 000 euros, et à l'article 7561 à hauteur de 131 000 euros,
- Il souhaite obtenir des précisions sur les articles 2113, 21318, 2152 et 21538, qui correspondent respectivement à « terrains aménagés autres que voirie », « autres bâtiments publics », « installations de voirie » et « autres réseaux »,
- Il demande si les 854 000 euros correspondent à l'emprunt souscrit précédemment ou s'il s'agit d'un nouvel emprunt,
- Enfin, il demande à quoi correspondent les frais d'étude.

En réponse à l'ensemble des questions, M. le Maire fait part des éléments suivants :

- Le budget associé à la construction de la nouvelle école et du parking est présenté de façon dissociée, sur les conseils de M. le Trésorier. Il rappelle que la vente du site de l'ancienne école Daudet fait partie du montage financier. Il indique que l'estimation effectuée par France Domaine a été minorée et que le produit estimatif de la vente a été retenu à hauteur de 660 000 euros. Cependant, si les ressources venaient à manquer, M. le Maire indique que la situation financière est favorable et que la commune serait quasiment en mesure d'assumer les dépenses sans même intégrer la vente du site Daudet, mais qu'il convient de voter le budget en équilibre et de faire preuve de prudence en prévoyant des montants en dépenses imprévues que ce soit pour la section de fonctionnement ou la section d'investissement. M. le Maire rappelle, comme il en a déjà informé de nombreux Morignacois en réunion publique, que la menace des dispositions de la loi SRU pèse sur la commune (prélèvement effectué par les services de l'Etat sur les ressources fiscales, proportionnellement au nombre de logements sociaux manquant sur la commune). Il informe qu'il est convoqué le 13 avril sur cette question en sous-préfecture. Il indique qu'il sera toujours possible, le cas échéant, de réaffecter les crédits inscrits en dépenses imprévues et non utilisés, après décision du Conseil municipal.

M. le Maire ajoute que les dépenses d'investissement communales sont usuellement de l'ordre de 400 000 et que là aussi, une marge de manœuvre a été prévue puisque 686 000 euros y ont été inscrits, hors école Daudet. Il pense probable que cela entrainera des restes à réaliser.

- Concernant l'article 28408, M. le Maire informe que la commune peut faire appel au CIG pour diverses prestations.

- M. le Maire souligne que l'enveloppe consacrée aux formations des agents était particulièrement élevée en 2015 et que le montant proposé cette année est donc comparativement moins important mais tout à fait convenable.

- L'article 6288 « autres services extérieurs » concerne une prestation assurée dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires par une auto-entreprise, pour un montant prévu de 6 400 euros.

- Enfin, M. le Maire rappelle que les comptes du CCAS étaient au plus bas un an et demi plus tôt et que le montant de la subvention attribuée l'année dernière, soit 56 000 euros, n'avait jamais été atteint par le passé. Cependant, les comptes étant aujourd'hui très positifs, il n'est pas nécessaire de prévoir le même niveau de subvention. M. le Maire ajoute qu'ainsi, bien que le montant de la subvention soit moins important, le budget consacré à l'action sociale sera en augmentation.

- M. le Maire explique que les recettes prévues au 70688 (autres prestations de services) correspondent à l'estimation des recettes liées au Centre Municipal de Santé et celles prévues au 7561 au virement de la section d'exploitation du service assainissement vers le budget principal.

M. FOUCHER pointe l'augmentation de plus de 50 000 euros des rémunérations.

M. le Maire souligne qu'il convient de prévoir la rémunération du futur médecin et qu'un remplacement devra être assuré pendant le congé maternité d'un agent mais que la rémunération est stable à isopérimètre.

M. FOUCHER demande à quoi correspondait la facture du CIG et le montant prévu au budget pour le CIG. Il souhaite savoir si ce montant pourra être augmenté.

M. le Maire rappelle que la facture CIG apparaît au Compte Administratif qui vient d'être adopté alors qu'il s'agit maintenant de voter le budget. Il indique cependant que la facture correspond à la mise à disposition d'un agent au CIG et que le montant prévu au budget intègre la globalité des prestations assurées par le CIG.

M. FOUCHER estime à 130 000 euros pour la commune le coût de cette mise à disposition en deux ans et demi. Il ajoute que son groupe aurait souhaité une baisse des indemnités des élus, compte-tenu de l'effort demandé aux agents.

M. le Maire indique qu'un montant de 28 408 euros est prévu au budget pour le règlement global des prestations du CIG et que les indemnités ne baisseront pas en 2016.

Concernant les prévisions d'entretien de voirie, M. LAINEY prend en compte le changement des affectations par rapport au budget précédent, mais en déduit tout de même une baisse d'un peu moins de 30 000 euros. Il souhaite, au nom de son groupe, proposer de ramener le chapitre 022 (dépenses imprévues) à 150 000 euros afin d'ajouter 100 000 euros à l'article 615 231 (entretien et réparation de voirie) et ainsi terminer la réfection de voirie de l'anneau central des Monceaux, qui dessert les 220 pavillons et les écoles. Bien que cela ne soit pas une obligation, il précise que les engagements pris auprès de la population peuvent être tenus, même en cas de changement de mandature. Il évoque la réfection d'un chemin entreprise lorsqu'il était dans la majorité, correspondant à un engagement de la précédente équipe.

En premier lieu, M. le Maire indique qu'il conviendrait de procéder à cette réaffectation en investissement, afin que la commune puisse récupérer le FCTVA. Il souligne l'importance des aménagements à effectuer sur la commune, notamment en matière de mise en sécurité des entrées de bourg et du centre. Il estime qu'il serait plus urgent d'intervenir sur la capacité de stationnement aux Monceaux et qu'il convient d'être objectif et non électoraliste dans les choix de réfection de voirie afin de prendre en compte les routes les plus dégradées, telles que la rue de la Grange des Noyers et la rue de Champigny, pour laquelle un coup de peinture par un adjoint ne suffit pas, et ainsi prioriser les interventions, travail qui serait fait en commission. Il rappelle qu'il a mis en œuvre la réfection de la rue de la Prairie alors que cela correspondait à un engagement de la précédente équipe, mais que cela était tout à fait justifié au regard de la voirie qui était dans un état déplorable. Enfin, il met en évidence l'importance du budget investissement de l'ordre de 680 000 euros, largement supérieur aux années précédentes.

M. LAINEY indique qu'il se fait un plaisir de participer aux commissions et qu'il fait régulièrement des propositions constructives. Il signale qu'il en a fait pour le secteur de Vaudouleurs et pour celui de la Grange des Noyers. Il ne voit pas ce qu'il y a de démagogique à demander que la réfection de la voirie des Monceaux, qui n'a jamais été terminée alors que ce lotissement a près de quarante ans, soit effectuée et qu'il est légitime qu'elle le soit enfin. De plus, il ajoute que cette option prend en compte le nombre d'usagers très important qui empruntent cette route. Il précise qu'il votera néanmoins en faveur du budget proposé, à l'exception des chapitres 011 et 022.

Ainsi, le Budget primitif communal 2016 est voté par chapitre comme suit :

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 067 852.25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
002	Résultat de fonctionnement	284 263.25	Majorité (24 pour et 2 contre)
013	Atténuation de charges	20 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
70	Produits des services	235 500.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
73	Impôts et Taxes	2 962 234.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
74	Dotations et Participations	419 897.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
75	Autres produits de gestion courante	145 958.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 4 067 852.25 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	1 084 368.51	Majorité (22 pour et 4 contre)
012	Charges de personnel	2 139 563.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
014	Atténuations de produits	95 812.42	Majorité (24 pour et 2 contre)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
65	Autres charges de gestion courante	216 762.40	Majorité (24 pour et 2 contre)
66	Charges financières	67 630.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
67	Charges exceptionnelles	28 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
022	Dépenses imprévues	250 715.92	Majorité (22 pour et 4 contre)

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 086 664.88 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
024	Produits de cessions (RAR)	660 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	390 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	49 866.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
	Reste à réaliser	1 097 598.88	
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
27	Autres immobilisations financières	4 200.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 3 086 664.88 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	RESTES A REALISER en Euros	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement (déficit)		74 145.74	Majorité (24 pour et 2 contre)
16	Emprunts et dettes assimilées		854 000.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	51 238.23	49 630.00	Majorité (24 pour et 2 contre)
21	Immobilisations corporelles	16 282.17	475 306.53	Majorité (24 pour et 2 contre)
23	Immobilisations en cours	1 277 910.65	177 351.56	Majorité (24 pour et 2 contre)
020	Dépenses imprévues		113 500.00	Majorité (24 pour et 2 contre)

9 - Budget primitif assainissement - exercice 2016

Présentation : Mme COME

Suivant l'instruction comptable M 49, le budget est voté par chapitre pour la section d'exploitation et pour la section d'investissement.

Pour le budget primitif Assainissement 2016 :

- la section d'exploitation (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 304 993.69 euros,
- la section d'investissement (opérations réelles et opérations d'ordre) est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 261 222.24 euros.

M. LAINEY demande à quoi correspond le montant prévu en charges exceptionnelles.

M. le Maire indique qu'il s'agit des 130 000 euros qui seront versés au budget principal et d'annulation de titres en accord avec la Trésorerie, à hauteur de 15 000 euros.

M. LAINEY informe qu'il votera en faveur du budget proposé.

Ainsi, le Budget primitif 2016 du service assainissement est voté par chapitre comme suit :

RECETTES SECTION D'EXPLOITATION : 304 993.69 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 216.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
70	Vente produits et prestations de service	98 400.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
77	Produits exceptionnels	130 958.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
002	Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté (excédent)	49 419.69	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

DEPENSES SECTION D'EXPLOITATION : 304 993.69 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
011	Charges à caractère général	91 035.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
67	Charges exceptionnelles	145 958.69	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 261 222.24 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
001	Solde d'exécution d'investissement reporté (excédent)	147 710.24	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
13	Subventions d'investissement (RAR)	45 512.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 261 222.24 euros

CHAPITRES	LIBELLES DES CHAPITRES	MONTANTS en Euros	VOTES
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	26 216.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
16	Remboursement d'emprunt	11 000.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
20	Immobilisations incorporelles (RAR)	40 927.80	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
21	Immobilisations corporelles	52 120.44	Majorité (24 pour et 2 abstentions)
10	Dotations, fonds divers et réserves	130 958.00	Majorité (24 pour et 2 abstentions)

10 - Subventions 2016 aux associations morignacoises**Présentation : M. le Maire**

Un tableau présentant des propositions de montants pour chaque association était joint à la note.

M. FOUCHER constate une baisse de 1 650 euros par rapport à l'année passée.

M. le Maire explique que suite aux propositions de la commission, il a été décidé de baisser le montant des subventions de certaines associations mais aussi d'en augmenter le montant pour d'autres.

Il précise que la baisse la plus importante concerne le football mais que le club bénéficiera tout de même d'une subvention de 4 000 euros, subvention qui reste élevée au regard des seuls 36 Morignacois qui font partie de l'association.

M. FOUCHER soulève une incohérence concernant l'association Toum Val de Juine qui n'a pas fait de demande et se voit dotée d'une subvention de 150€. M. le Maire le remercie et répond qu'il s'agit effectivement d'une erreur et qu'il n'y aura pas de versement.

Il est précisé que les membres du Conseil municipal concernés même indirectement par une association ne prennent pas part au vote, comme indiqué dans le tableau.

Après examen des dossiers de demande de subventions par la commission « Fêtes et animations, jeunesse et associations, affaires culturelles » le 18 mars 2016, les montants proposés au titre des subventions aux associations Morignacaises pour l'exercice 2016 sont approuvés comme suit :

Associations	Proposition 2016	Vote	Ne prend pas part au vote
AAPMA	850 €	Majorité, par 25 voix pour	M. WEIGANT
ALPERE Morigny	150 €	Unanimité des votants	
AMAP Paniers	100 €	Majorité, par 24 voix pour	M. LAINEY + 1 pouvoir
ANGATA SOUND	500 €	Majorité, par 25 voix pour	M. COURTAS
BADMINTON	1 500 €	Unanimité des votants	
BI CROSS BMX	400 €	Majorité, par 24 voix pour	M. FOUCHER et Mme POMMIER
COJE Journée de l'Europe	1 200 €	Unanimité des votants	
CYCLO CLUB MORIGNY	550 €	Unanimité des votants	
FOOTBALL CLUB	4 000 €	Unanimité des votants	
GYM'S CLUB	1 800 €	Unanimité des votants	
JUDO CLUB	2 800 €	Unanimité des votants	
KARATE ASM	100 €	Unanimité des votants	
LOISIRS ET CULTURE	2 450 €	Unanimité des votants	
MA 4L BIEN AIMEE	100 €	Unanimité des votants	
MONT BONVILL' A JOIE	800 €	Unanimité des votants	
PASTASCIUTTA	450 €	Majorité, par 25 voix pour	Mme BOURDON
PEEP	150 €	Majorité, par 25 voix pour	Mme STADLER
PETANQUE MORIGNY	500 €	Unanimité des votants	
PETITS MORIGNACOIS	400 €	Majorité, par 25 voix pour	M. HESSE
PETITS PAS	500 €	Unanimité des votants	
PLEINE LUNE	500 €	Unanimité des votants	
TAE KWON DO	400 €	Unanimité des votants	
TAROT CLUB	450 €	Unanimité des votants	
TEAM BASKET	4 000 €	Majorité, par 25 voix pour	M. COURTAS
TENNIS CLUB MORIGNY	2 000 €	Unanimité des votants	
TENNIS DE TABLE	800 €	Unanimité des votants	
VADE RETRO SATANAS	500 €	Majorité, par 25 voix pour	M. FOUCHER
TOTAL	27 950 €	xxx	xxx

11/ Versement des subventions exceptionnelles aux associations

Présentation : M. le Maire

Il est proposé d'allouer des subventions exceptionnelles aux associations morignacoises dans la limite d'une enveloppe de 3 500 euros pour l'exercice 2016.

Ces subventions exceptionnelles pourront être allouées aux associations sur présentation d'un dossier et après examen en commission, tout au long de l'année.

En réponse à M. FOUCHER, M. le Maire précise que les subventions exceptionnelles peuvent concerner des investissements spécifiques, participer à promouvoir l'image de la commune, notamment au travers de tenues faisant apparaître le blason communal ou aider à l'organisation de manifestations de grande ampleur.

M. FOUCHER remarque que les associations Angata Sound et Pleine Lune bénéficient de subventions exceptionnelles de façon plus ou moins récurrente. Il demande s'il ne serait pas opportun d'intégrer ces

participations aux subventions de fonctionnement. Il demande si d'autres demandes de subventions ont été transmises.

M. COURTAS informe qu'une demande a été transmise le Judo club et que cela sera proposé au prochain conseil.

M. LAINEY intervient également sur la récurrence des attributions exceptionnelles. Il pointe la diminution de la dotation globale de 4 000 euros à 3 500 euros. M. le Maire lui répond que c'est le montant consommé en 2015. M. LAINEY craint que cela ne bloque une éventuelle autre demande. M. le Maire explique que ce montant pourra être réétudié le cas échéant.

M. LAINEY annonce qu'il votera pour.

M. FOUCHER demande si un formulaire plus simple peut être utilisé pour les demandes de subventions exceptionnelles.

M. le Maire approuve le principe de simplification de la procédure, à mettre en œuvre en lien avec M. COURTAS et Mme LHOSTE.

Après examen des dossiers de demande de subventions exceptionnelles par la commission « Fêtes et animations, jeunesse et associations, affaires culturelles » le 18 mars 2016, les montants proposés pour l'exercice 2016 sont approuvés comme suit :

Association	Projet	Montant proposé (en euros)	Vote
Cyclo club Morigny	Achat de maillots avec blason	300	Unanimité
Pleine Lune	Organisation d'une journée de solidarité	300	Unanimité
Vade retro satanas	Achat de polos avec blason	300	Majorité, 25 voix pour et 1 refus de prendre part au vote (M. FOUCHER)
Angata Sound	Organisation d'un festival de world music	1 500	Majorité, 25 voix pour et 1 refus de prendre part au vote (M. COURTAS)

12 - Subventions 2016 aux écoles de Morigny-Champigny

Présentation : Mme BOURDON

Il est proposé de verser aux coopératives des écoles de Morigny-Champigny les subventions pour un montant total de 10 842 €, soit 26 euros par enfant, identique à 2015, comme suit :

Ecole	Effectifs 2016	Proposition de subvention 2016
Elémentaire A. Daudet	113	2 938 euros
Elémentaire Chateaubriand	140	3 640 euros
Maternelle J. de la Fontaine	79	2 054 euros
Maternelle C. Perrault	85	2 210 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des montants proposés.

13 - Subvention 2016 à l'Association Morignacoise des Agents Territoriaux

Présentation : M. PEYRESAUBES

L'**AMAT**, de par ses activités, (association du personnel communal s'assimilant à un Comité d'œuvres sociales ou à un Comité d'entreprise) reste hors du tableau des associations.

Par ailleurs, la Loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique consacre, par son article 26, une définition légale de l'action sociale, qui ne figurait dans aucun texte législatif. De plus, la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, en qualifiant l'action sociale de dépense obligatoire, impose à toutes les collectivités territoriales de mettre en œuvre, au bénéfice de leurs agents, des prestations d'action sociale, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un prestataire de service.

Ainsi, l'AMAT assure différentes prestations tout au long de l'année, permettant de proposer aux agents le versement d'un montant forfaitaire à l'occasion de divers événements familiaux et professionnels (naissance, mariage, retraite, etc.), des chèques vacances, une participation financière annuelle pour les activités sportives ou culturelles des agents, un après-midi récréatif à l'occasion des fêtes de Noël ainsi que des cadeaux pour les enfants des agents et les agents eux-mêmes, des sorties ludiques ou culturelles à tarif préférentiel, des tarifs préférentiels sur de nombreux produits et services via des commandes groupées.

De plus, l'AMAT participe activement aux manifestations communales, cela permettant également de développer ses actions en faveur des agents : organisation d'un vide-grenier et tenue du stand buvette/restauration lors du forum des associations, tenue du stand buvette/restauration à l'occasion de la fête de la musique, organisation d'un vide-grenier chaque 1^{er} mai.

Année	2015	Proposition 2016
Subvention/agent	135 €	136 €
Total	8 640 €	8 160 €

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 8 160 euros à l'AMAT pour l'exercice 2016 à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

14 - Suppression de postes

Présentation : M. PEYRESAUBES

Afin d'ajuster le nombre de postes budgétaires au plus près des postes réellement pourvus au tableau des effectifs, le Comité Technique a rendu un avis favorable en date du 16 décembre 2015 sur les suppressions de postes suivantes :

- 2 emplois d'adjoint administratif de 2ème classe
- 1 emploi de professeur territorial enseignement artistique
- 2 emplois occasionnels adjoints technique de 2^{ème} classe
- 1 emploi adjoint technique de 2ème classe
- 5 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe
- 1 emploi d'éducateur des APS
- 1 emploi des APS à temps non complet
- 1 emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe

Le tableau des effectifs faisant apparaître les modifications proposées est transmis à chaque conseiller en séance.

M. PEYRESAUBES précise qu'il s'agit de supprimer des postes non pourvus afin de ramener l'effectif budgétaire à 75, pour 59 postes pourvus.

M. FOUCHER déplore que le vote soit global pour l'ensemble des suppressions de postes car son groupe aurait souhaité voté en faveur des suppressions proposées, uniquement lorsque cela concerne un poste laissé vacant suite à une évolution. A défaut, il indique que son groupe votera contre.

En réponse à M. LAINEY, qui relève une incohérence entre le nombre d'agents en poste sur le tableau des effectifs et le nombre d'agents pris en compte pour la subvention à l'AMAT, M. le Maire indique que le médecin a été pris en compte pour la subvention, bien que n'étant pas encore en poste. A quelques jours près, il lui a semblé juste de calculer le montant de la subvention pour 60 agents.

Le Conseil municipal décide de supprimer les postes proposés à la majorité par 24 voix pour et 2 voix contre.

ENVIRONNEMENT

15 - Avenant à la convention de mise à disposition d'une parcelle au SIREDOM

Présentation : M. le Maire

Par délibération en date du 29 juin 2015, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention pour la mise à disposition d'environ 50 m² situés sur la parcelle E 943, aux abords du complexe sportif. L'espace matérialisé sur le projet de convention était destiné à recevoir l'aménagement d'une plate-forme écologique d'apport volontaire.

Or, l'étude préalable aux travaux d'implantation a révélé que le réseau de transport de gaz passe à cet endroit et il est donc proposé de déplacer le lieu d'implantation de la plate-forme.

M. le Maire ajoute qu'une zone de retournement est intégrée à l'aménagement et prise en charge par le SIREDOM. Il indique que le portique sera également déplacé de quelques mètres.

M. FOUCHER souligne que les véhicules rencontrent déjà quelques difficultés à se croiser dans le virage de cette voie d'accès et que cela va accroître les problèmes de sécurité.

M. LAINEY émet également des réserves par rapport au virage et pense qu'un autre emplacement serait peut être plus judicieux. Il demande si, concernant les servitudes, l'incohérence qu'il avait signalée a été corrigée sur le projet de convention.

M. le Maire indique qu'un autre emplacement était envisageable sous réserve d'abattre un arbre, c'est pourquoi il a refusé. Il souligne que l'emplacement retenu doit de plus être accessible aux camions chargés de vider les bornes. Concernant les servitudes mentionnées dans les conventions, il indique qu'il fera procéder aux vérifications nécessaires. Il informe qu'une deuxième plate-forme d'apport volontaire sera aménagée aux abords du service technique.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention, permettant de matérialiser le nouvel emplacement retenu, situé sur les parcelles cadastrées section E n°738 et 741 à l'unanimité.

INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

1 - Lecture des décisions

n°	Objet
16-07	Signature d'un contrat pour la collecte et le traitement des déchets d'activités de soins

M. le Maire précise que cette prestation sera facturée 140 euros par an.

En réponse aux questions de M. LAINEY posées lors de la précédente séance, M. le Maire informe que le contrat de secrétariat téléphonique pour le Centre Municipal de Santé a été signé le 15 mars dernier, pour un montant de 540 euros TTC par mois et que le contrat intégrant le logiciel médical, la messagerie sécurisée et la télétransmission sera facturé 184 euros TTC par mois.

M. le Maire annonce que l'inauguration du Centre Municipal de Santé aura lieu le samedi 16 avril à 11 h 30 et que les Morignacais en seront informés dès le début de la semaine suivante.

Il informe qu'un second médecin s'installera en libéral à temps plein dès le début du mois de mai et qu'il bénéficiera d'une mise à disposition de locaux communaux. Il se réjouit que la commune puisse disposer très prochainement de deux nouveaux médecins, comme cela était le cas auparavant.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 23 heures 04.



Suivent les signatures de M. le Maire et de M. le secrétaire de séance.